



## Action en recouvrement de créance auprès du tc

Par **pker**, le **17/11/2008** à **10:51**

Suite à une construction par l'intermédiaire d'un architecte une facture non réglée à un fournisseur suite litige portant sur des pénalités de retard et non protection de chantier ayant entraîné dommages aux huisseries. aucune démarches effectuées par l'archi, courrier expédié à l'entreprise dans les délais pour signifier le litige. l'entreprise demande recouvrement de sa créance au tc. nous sommes présentés à l'audience face à un avocat qui a demandé le renvoi. Notre entreprise est en difficulté et ne peut s'offrir les services d'un avocat. Comment nous défendre? Devons nous assigner l'architecte? quelles sont nos chances de faire valoir nos droits. Merci de nous éclairer sur ce sujet. Cordialement  
Pascale